cdc habitat | Caisse des Dépôts GROUPE

Direction interrégionale Sud-Ouest



J'ai un contrat d'entretien pour ma robinetterie

Pourquoi un contrat d'entretien ?

Pour prévenir les fuites

Pour maîtriser ma consommation d'eau

Pour éviter les dysfonctionnements

- Fuites d'eau continues ou goutte à goutte.
- Bruits de tuyauterie lorsqu'un robinet est ouvert.
- Manque de pression d'eau.
- Décoloration ou corrosion visible sur les robinets.
- Odeurs désagréables provenant des systèmes d'évacuation.

Date de cet entretien

- Le prestataire réalise une **visite annuelle** dans tous les logements et les parties communes.
- Les visites ont lieu entre le 1er janvier et le 15 novembre.
- Les locataires sont prévenus par affichage et par courrier 7 à 10 jours avant le passage.
- Rendez-vous à la demi-journée.

La durée normale d'une visite d'entretien est de l'ordre de **15 minutes minimum**

Lors de cette visite

Le prestataire doit :

- contrôler la robinetterie et son étanchéité,
- vérifier le système de la chasse d'eau des toilettes,
- rechercher et réparer les fuites, si nécessaire,
- vérifier et reprendre les joints sanitaires,
- démonter et détartrer les mousseurs et les douchettes.

À l'issue de la visite, le prestataire vous présente un bulletin d'intervention pour valider le bon fonctionnement de la robinetterie.

En cas de dysfonctionnement ou de fuite

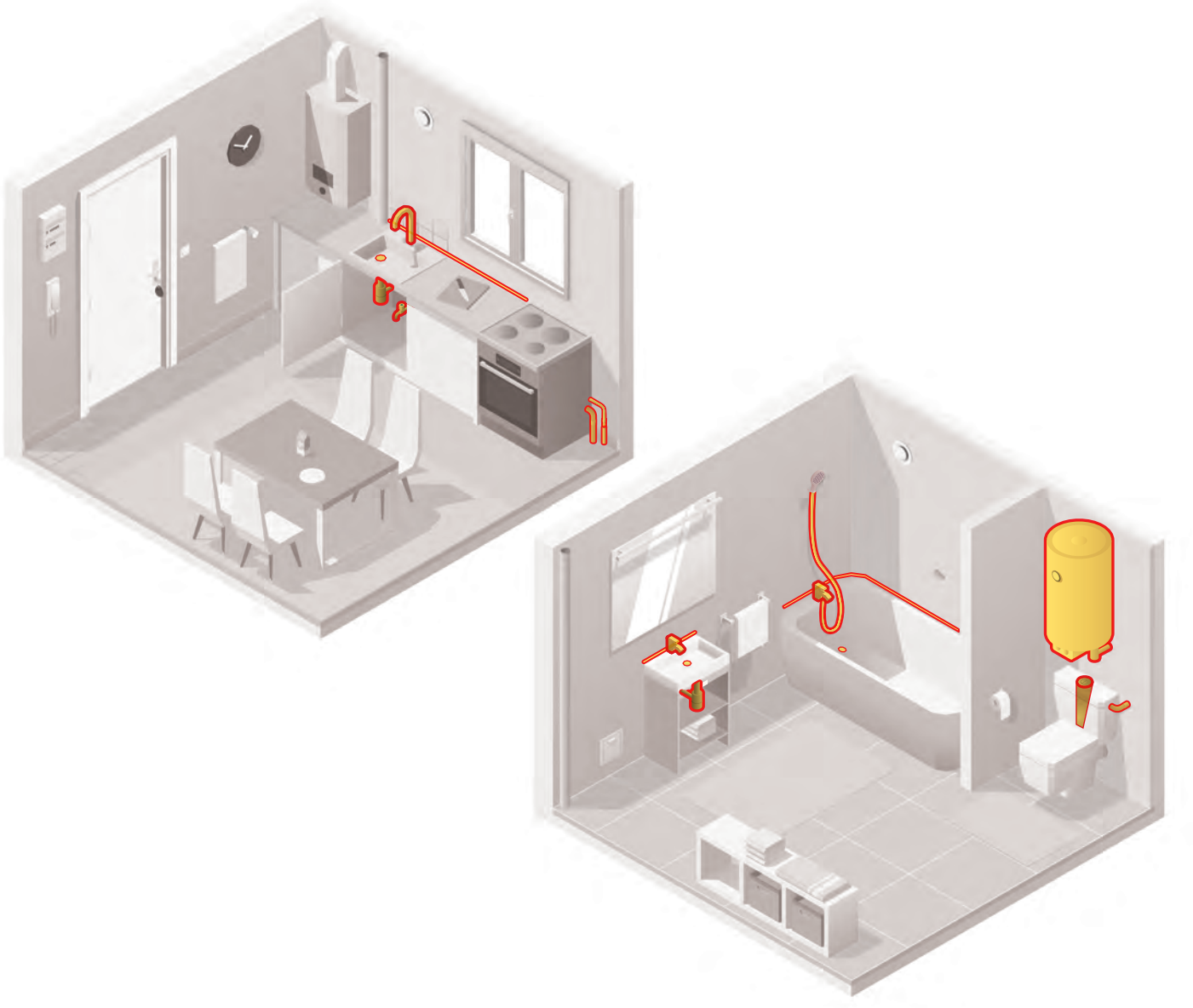
En cas de dysfonctionnements ou de fuite, vous devez contacter directement le prestataire en charge de l'entretien dont les coordonnées sont disponibles :

- dans le tableau d'affichage de la résidence,
- dans *CDC Habitat & Moi*, rubrique « Contacts ».
- **Dépannage courant** : intervention sous 24 heures.
- **Dépannage urgent** : intervention sous 6 heures en cas de fuite d'eau importante.
- **Astreinte** : permanence téléphonique 24h/24 et 7j/7.

Attention

En cas d'absence ou de refus pour la visite d'entretien, vous pourrez être tenu responsable par votre assurance en cas d'incident.





Les prestations incluses dans mon contrat

- Tous les robinets dans le logement : arrêt général, mélangeur, mitigeur, d'isolement, de puisage.
- Équipements associés : flexibles, douchettes, joints, mécanismes de chasse d'eau.
- Systèmes d'évacuation : siphon, bonde, trop-plein.
- Dérouillage et détartrage systématique.

Nos conseils pour bien entretenir vos équipements

Nettoyez régulièrement les mousseurs et les douchettes avec du vinaigre ménager pour éviter l'accumulation de calcaire.

Surveillez les signes de fuites en vérifiant régulièrement l'étanchéité des robinets et des raccordements.

Utilisez des économiseurs d'eau en installant des mousseurs économiseurs sur vos robinets.



Scannez-moi pour voir la vidéo !